



Le chef du
Département de la
santé et de l'action
sociale

Av. des Casernes 2
BAP
1014 Lausanne

Madame la Conseillère d'Etat
Esther Waeber-Kalbermatten
Cheffe du Département des affaires
sociales et de la culture
Avenue de la Gare 39
1950 Sion

Réf. : 636074/JPJ/MM

Lausanne, le 7 août 2017

**Consultation sur l'avant-projet de décret sur la régulation des équipements
médico-techniques lourds dans le Canton du Valais**

Madame la Conseillère d'Etat, Chère collègue,

Par la présente, je fais suite à la mise de consultation de l'objet cité en titre pour laquelle je vous remercie.

Au préalable, j'apprécie que le canton du Valais entame une procédure afin de mettre sur pied une régulation des équipements médico-techniques lourds telle que réalisée dans la majorité des cantons latins, dont le canton de Vaud.

Après un examen attentif des documents transmis, je n'ai pas de remarque particulière à formuler.

Je constate avec satisfaction la grande similarité de votre avant-projet avec le décret en vigueur dans le canton de Vaud. La seule différence majeure est la responsabilité d'application confiée directement au Conseil d'Etat et non pas au Département en charge de la santé. Cette similarité contribuera à favoriser la cohérence dans l'application de la régulation des équipements visés dans nos deux cantons, ainsi que d'envisager la création d'une liste commune des équipements autorisés.

Par ailleurs et si vous le souhaitez, je demande au Service de la santé publique vaudois, en copie de la présente, de se mettre à votre disposition afin que vous puissiez bénéficier de l'expérience acquise dans le canton de Vaud.

Je vous prie de recevoir, Madame la Conseillère d'Etat, chère collègue, mes salutations les meilleures.

Le chef du département


Pierre-Yves Maillard

Copie : Service de la santé publique du canton de Vaud